B926

Appliquer la réglementation "eau" dans les projets d'aménagement et d'infrastructures

Cette formation traite de la réglementaiton "eau" et des plans de prévention aux risques d'inondation dans la réalisation de projet d'aménagement immobilier.

Objectifs opérationnels

• Réaliser un projet d'aménagement immobilier dans le respect de la législation sur la « Loi sur l'eau » et les plans de prévention aux risques inondation
• Exploiter les études à mener au cours de l'avancement du projet

Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Prérequis

Avoir eu une expérience professionnelle à propos d'un projet immobilier et avoir été confronté aux contraintes technico-réglementaires sont un atout pour suivre cette formation.

Contenu

Aménagements immobiliers et l'eau : de nombreuses interfaces
• Protection de l'aménagement contre les eaux
• Consommations d'eau
• Rejets

Outils règlementaires actuels
• Loi sur l'eau
• Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
• Outils de gestion concertée des eaux (SDAGE et SAGE)
• Autres réglementations majeures (ICPE, urbanisme, protection nature)
• Interactions et passerelles entre les différentes réglementations

Dossiers loi sur l'eau
• Apects procéduraux, police de l'eau et nomenclature loi sur l'eau
• Contenu du dossier loi sur l'eau
• Risques juridiques et sanctions encourues

Notice de mise en conformité au PPRI
• Contenu d'un document PPRI
• Contenu de la notice de mise en conformité au PPRI
• Aspects procéduraux et risques encourus

Incidence de l'eau souterraine sur les projets immobiliers
• Notions de niveau des plus hautes eaux (NPHE), débit d'eau résiduel
• Dispositions constructives

Gestion des eaux pluviales urbaines
• Aperçu des techniques durables et intégrées de gestion des eaux pluviales
• Aantages et inconvénients

Cas pratiques

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :
- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur en construction, architecte ou ingénieur spécialisé eau et assainissement.

Méthodes et modalités d'évaluation

ÉVALUATION DES ACQUIS THÉORIQUES ET PRATIQUES

L'évaluation des acquis est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

Cette évaluation réalisée en fin de formation, mesure l'organisation et les conditions d'accueil des bénéficiaires, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés. Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et le traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com